Compte rendu de la séance du 05 juin 2015

Date de la convocation: 28/05/2015

L'an deux mille quinze et le cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : Alain MICHEL, Emile BADIH, Jérémi BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Thomas MINI, Christine MARCELLIN, Monique OUVRIER-BUFFET, Denis PICHON, Nicolas WIERZBINSKI

Représentés: Gisèle MAUREL par Thomas MINI

Excusés:

Absents: Gisèle MAUREL excusée et représentée

Secrétaire de séance: Laëtitia COLLET

Ordre du jour:

-Convention ADFPA sentier botanique
-Convention DDT
-Cotisation à l'AMRF
-Délibérations modificatives de crédits
-Droit de préemption
-Point sur les projets d'assainissement

Questions diverses :

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.
M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Mme MAUREL a fait part de 2 remarques concernant le paragraphe sur les réseaux d'irrigation. Il convient d'apporter les corrections suivantes :
-Un contacteur est à changer sur le réseau d'irrigation du bas car il a grillé
-Un devis a été demandé à SOPEI pour les 2 réseaux pour installer un appareil afin d'économiser de l'énergie.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu ainsi modifié.

1- Convention ADFPA

M le Maire informe le conseil municipal que 9 stragiaires de l'ADFPA sont en train de réaliser des travaux sur le sentier de Prélafont, ce chantier va durer 15 jours. Une convention a été signée entre la commune de Piégut et l'ADFPA. Cette intervention est gratuite, les repas de ces 9 stagiaires sont pris à la cantine et offerts par la commune.

2-Convention avec la DDT (D 2015 040)

M le Maire rappelle au conseil municipal que la convention avec les services de la Direction Départementale des Territoires, service de la Préfecture des Alpes de Haute Provence est à renouveler.

Cette convention fixe le rôle de la DDT et celui de la commune en ce qui concerne les demandes de permis de construire, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol. Il donne lecture de cette convention et demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser M le Maire à signer cette convention de partenariat avec la DDT établie pour une durée indéterminée

3-Cotisation à l'association des Maires Ruraux de France

M le Maire informe le conseil municipal que l'association des Maires Ruraux de France oeuvre très activement au maintien des communes rurales et diffuse régulièrement des informations sur différents domaines. Il souhaite que la commune cotise à cette association (110€ pour l'année) pour pouvoir suivre les informations concernant les différents projets de loi ayant des répercussions sur les communes rurales et les actions de cette association. Le conseil municipal lui donne son accord.

4-Facture ETEC

M le Maire informe le conseil municipal que la société ETEC a réaliser les travaux votés au budget. A savoir, changer les 2 lampadaires boules des Auches et installer un régulateur pour l'éclairage public. Le montant de la facture est de 1188 € soit 188 € de plus que le devis déjà ancien. Pour régler cette facture il convient donc de faire une délibération modificative en prenant ces crédits sur l'article dépenses imprévues.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de prendre cette délibération modificative de crédits.

5-Délibération modificative de crédits

M le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération modificative de crédits est à prendre au Budget Transport pour ajuster les dépenses aux numéros d'articles comptables, cela ne changeant en rien les sommes inscrites au budget.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de prendre cette délibération modificative de crédits.

6-Droit de préemption maison à vendre aux Auches

M le Maire informe le conseil municipal d'une demande de notaire sur l'intention ou non de préempter la vente d'une villa aux Auches.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas préempter sur cette vente.

7-Points sur les projets d'assainissement

-La modification du schéma directeur d'assainissement est toujours en attente de la décision sur les choix à prendre pour l'assainissement des hameaux et ainsi pouvoir réaliser l'enquête publique

-Un débat s'impose donc pour choisir quelles solutions d'assainissement prendre pour chaque hameau

-Des études de sols sont en cours de réalisation aux Forests pour l'implantation de 2 micro stations d'épuration
-La réponse positive de la Caisse des Dépots et Consignation est attendue dans les jours à venir pour l'emprunt de 200 000 € pour la station d'épuration du village
-La DTER, dotation de l'Etat, a été accordée pour une subvention de 30% du coût hors taxe de la réalisation de la station d'épuration du village
-Les études de sols des 3 parcelles envisagées pour l'installation de la station d'épuration du village ont été réalisées, le résultat est attendu pour fixer l'implantation géographique de celle-ci et entreprendre les démarches auprès des propriétaires des terrains concernés.
-Le courrier expliquant les choix de la commune concernant l'augmentation des impôts distribué à tous les habitants a été globalement bien reçu par la population

Questions diverses :

-Avant projet sommaire pour la construction de logements aux Auches : M le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré un architecte pour la réalisation d'un avant projet sommaire de construction de quelques logements aux auches et qu'il a sollicité le géomètre pour un relevé topographique de cette zone. Le certificat d'urbanisme est revenu positif de la DDT. Un tour de table est effectué pour connaître l'avis de chacun sur cet éventuel projet. Les avis sont partagés mais globalement personne n'est franchement opposé à y réfléchir.

-Point sur le transport : un bus d'occasion va être acheté en juillet pour 45 000 €, financé par une suvention FODAC de 10 000 €, une avance remboursable sans intérêt du Conseil Départemental de 10 000 €, et un prêt de la Caisse d'Epargne. Cette solution sera beaucoup plus avantageuse pour la commune que la location d'un véhicule.
De plus le Conseil Départemental 04 s'est engagé a participé aux frais de fonctionnement de ce service transport à hauteur de 37 000 € par an pour l'année scolaire prochaine, et cela pendant 4 ans.

-Une réunion publique est programmée pour le dimanche 28 juin à 10h30 à la maison commune.

-Courrier de M Lucien Ayasse : M le Maire informe le conseil municipal que M Lucien Ayasse a transmis un courrier pour préciser qu'il n'a pas besoin d'intermédiaires pour obtenir des informations ou éclaircissements sur des décisions prises par le conseil municipal, et donne lecture de ce courrier.

-Sentier botanique : un petit gouter autour d'un verre sera organisé à la fin du chantier, pour remercier les stagiaires de l'ADFPA de leur travail sur le sentier de Prélafont.

-Concert de l'été organisé par la commune via l'OIT : ce concert se déroulera le samedi 8 août à Piégut.

-Ecole : l'institutrice actuelle a obtenu sa mutation pour La Bréole.
Une nouvelle institutrice a été nommée pour septembre prochain.

-Route Départementale pour monter à Piégut : Il a été remarqué divers déchets dans les accotements. Il est demandé à la population de bien vouloir utiliser les différents points de stockage des poubelles pour déposer ce qui les encombre dans leurs voitures plutot que de les jeter par les fenêtres !

-Poulailler : Certains habitants ont fait part aux conseillers municipaux de leur inquiétude au sujet des poulaillers proches des habitations au village, concernant les odeurs, les bruits, les nuisances sanitaires possibles. Un point sera fait sur la réglementation de l'implantation des poulaillers en zone construite afin de les rassurer à ce sujet.

-Impayés de loyers : ceux ci se règlent petit à petit, les locataires concernés faisant des efforts administratifs et financiers. La résorption est en bonne voie.

-Moustiques tigres : La Préfecture a informé la mairie du danger du moustique tigre. Des informations sont disponibles en mairie, attention à l'eau stagnante des soucoupes de pots de fleurs, réserves d'eau pour les potagers ou les volailles.

-Gravats : Il est demandé aux personnes ayant des gravats triés et propres et souhaitant s'en débarasser d'en informer la mairie avant tout dépôt où qu'il soit.

-TV d'Ici : Maurice Maurel a participé à un reportage sur les 3 Lacs, son intervention sera visible sur TV d'Ici tout prochainement.

La séance est levée à 22h.
Le Maire
Alain MICHEL